



AVIS PUBLIC

Est par la présente, donné par le soussigné, Ron Kelley, Directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité

Que conformément à l'article 451 du Code Municipal, avis-vous est donné que les règlements :

2024-581 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin du Lac-la-Rivière par la municipalité pour la période hivernale 2024-2025 ;

2024-577 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin Linda par la municipalité pour la période hivernale 2024-2025 ;

2024-566 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue des Jacinthes par la municipalité pour la période hivernale 2024-2025 ;

2024-565 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue Grilli, du chemin Mario et de la rue Rita par la municipalité pour la période hivernale 2024-2025 ;

2024-574 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue Dupuis par la municipalité pour la période hivernale 2024-2025.

Ont été adoptés lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 20 novembre 2024 et sont en vigueur.

Les règlements sont disponibles pour consultation à l'Hôtel de Ville au 3488 route Principale, à Wentworth-Nord durant les heures régulières de travail, soit de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 00 à 16 h 30, du lundi au vendredi et sur le site Web de la municipalité <https://wentworth-nord.ca/administration/reglements-municipaux/>

DONNÉ à Wentworth-Nord, ce 28^e jour de novembre 2024

Ron Kelley
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h le 28^e jour de novembre 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 28^e jour de novembre 2024.

Ron Kelley
Directeur général et greffier-trésorier